



20 mars 2006

quelques éléments d'information...

sur le thème :

**« Le tourisme associatif en milieu rural,
source de développement local et de cohésion sociale »**

Jean-Pierre MARCON

Le 29 mars prochain, le Conseil Economique et Social présentera à la presse ses propositions pour redynamiser le tourisme associatif en milieu rural. Cette réflexion fait suite au constat d'un certain tassement des recettes touristiques en France depuis plusieurs années et s'inscrit dans le cadre des orientations arrêtées par le Gouvernement à l'occasion du dernier Comité interministériel du Tourisme.

Avec plus de 4 millions de personnes accueillies chaque année, 20 000 salariés permanents et des dizaines de milliers de saisonniers pour un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros, ce secteur peut contribuer à l'effort national de développement de l'offre touristique de notre pays.

Il remplit, par ailleurs, une double mission d'intérêt public qui doit être reconnue et valorisée :

- **un levier de développement local**, qui permet la croissance d'activités économiques ainsi que le maintien de services publics et de l'emploi dans les zones rurales ;

- **un vecteur de cohésion sociale**, qui favorise mixité sociale et éducation à la citoyenneté, répondant ainsi à une demande forte qu'a rappelée la récente crise des banlieues.

Cependant le secteur est confronté aujourd'hui à des défis importants. Le désengagement financier des pouvoirs publics et des organismes sociaux, le besoin de renouveler une partie des équipements, d'adapter l'offre et de se maintenir dans les territoires ruraux, rendent en effet nécessaire de prendre les mesures qui assureront son développement futur.

Dans ce but, notre Assemblée formule aujourd'hui des propositions qui visent à établir un juste mais difficile équilibre entre activité économique et engagement social, nécessitant le soutien de l'Etat, l'implication des collectivités territoriales et le partenariat des organismes sociaux

Le projet d'avis sera discuté par l'assemblée plénière du Conseil économique et social le mardi 28 mars 2006 à partir de 15 heures et soumis au vote le mercredi 29 mars 2006 à partir de 14 heures 30.

**Le projet d'avis sera disponible, à partir du 29 mars 2006, sur le site www.ces.fr
Il sera publié au Journal officiel**

Collection « *Avis, rapports et études du Conseil économique et social* »
Direction des Journaux officiels - 26, rue Desaix - 75727 Paris cedex 15

Contact